

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1396 relative à la composition de la Commission de surveillance du brevet professionnel comptable .

n° 1396

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 novembre 1953

Numéro JO
n° 14 du 01/12/1953

Date du numéro
1 décembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Les épreuves écrites de l'examen du brevet professionnel comptable auront lieu, à Djibouti, les vendredi 20 et samedi 21 novembre 1953. La Commission de surveillance est composée comme suit : M. Gravier, Chef du Service de l'Enseignement, Président ; Me Viserie, professeur technique adjoint, Membre ; M. Poudroux, Directeur de la Société des Batignolles, Membre du Patronat.